



**Les douaniers
escomptaient un geste...**

**Ils obtiennent
une gifle !**



Ce mercredi 6 décembre, les organisations syndicales douanières viennent d'être réunies à la Direction générale (DG) pour discuter des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024).

Nous étions patients, nous sommes désormais en colère. Après des mois d'attente et à 7 mois de l'échéance, n'y a plus d'excuse.



Quel que soit le plat au menu des débats, il est indigeste :

- **Périmètre des personnels concernés (qui, où ?) : LE FLOU !**
Un tableau nous est livré, mais il n'est pas consolidé (cf page 5) !
- **Missions exercées (quoi, comment ?) : VOLET ÉVACUÉ !!** Or il y a de quoi dire, avec le détournement de l'action publique en faveur d'intérêts privés à but lucratif.
 - Dans la branche Surveillance (SURV), ce sera un travail de maintien de l'ordre, aux dépens des missions douanières (lutte contre les marchandises prohibées, perception des taxes).
 - Dans la branche Opérations commerciales et Administration générale (OPCO), ce sera un travail de lutte contre les contrefaçons de produits dérivés, au bénéfice de fabricants ayant choisi de délocaliser leur production.
Les JO seront « verts » qu'ils disaient... C'est nous qui le sommes !
- **Indemnités (combien ?) : RIEN DE NOUVEAU ! UNE MISÈRE !!!**
 - Le plafond de 1 500 € annoncé par la Première ministre : RIDICULE !
 - Le plancher de 500 € ? PAS GARANTI ! Une usine à gaz de critères... inexistants à ce jour !--> Les collègues seraient donc sous régime d'astreinte, mais sans aucune prime.
- **Les congés annuels (CA) : POUR LA DG, LES COLLÈGUES PEUVENT OUBLIER !!!!**
Pire, elle confie la responsabilité des refus aux chefs de service : ça va être sportif en brigades !



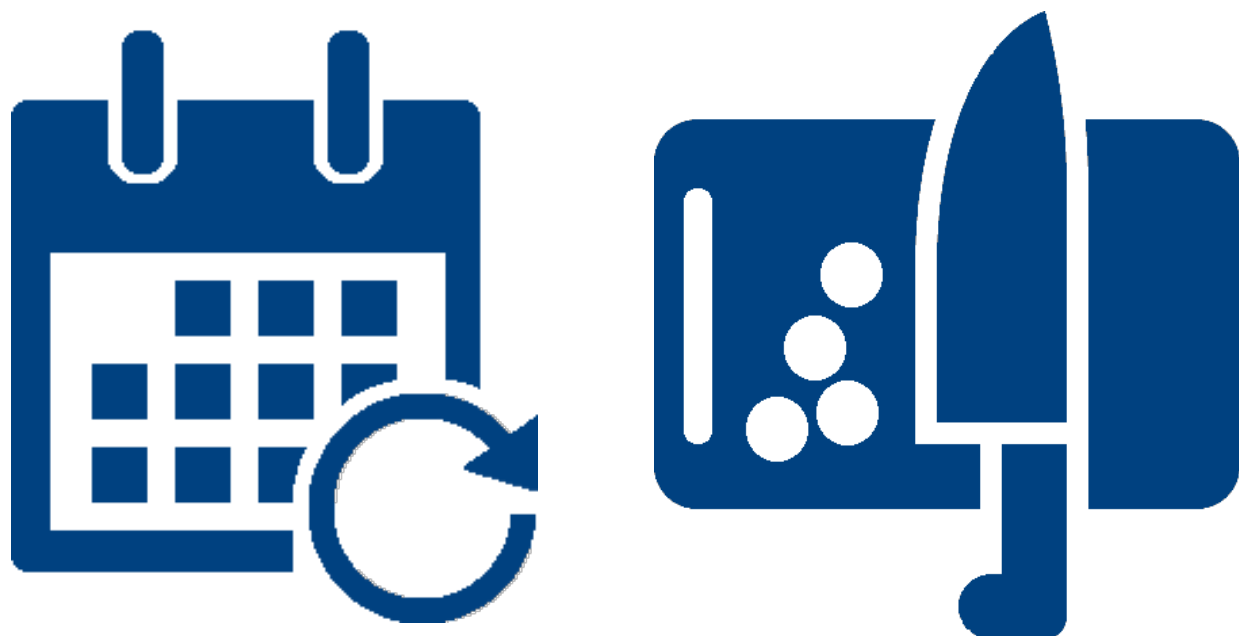
Les collègues de 1^{ère} ligne de l'AP-HP nous montrent la voie.

Par la prise de conscience de leur capacité
& leur mobilisation collective face à l'adversité,
(arrêts maladie groupés, suivis massivement)

Les personnels de l'AP-HP ont obtenu une réelle compensation :

Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
800 €/semaine !	1 000 €/semaine !!	1 200 €/semaine !!!
114 €/jour & 3430 €/mois	143 €/jour & 4285 €/mois	171 €/jour & 5140 €/mois

**Les douaniers étant aussi en 1^{ère} ligne, nous y avons droit !
Soyons-en convaincus, la lutte paye !**



Un calendrier séquencé pour faussement rassurer

Mobilisés sur 3 mois, dès le 1^{er} juillet jusqu'au 15 septembre ?

C'est même 4 mois selon le Ministère !



Un calendrier séquencé pour faussement rassurer :

En réalité, les douaniers seront extrêmement mobilisés sur plusieurs mois !

Périodes	Taux de disponibilité	Précisions SOLIDAIRES
En amont	Taux de présence usuel	<i>Sauf cellule de crise et CODT IdF</i>
01/07 au 21/07/2024 JOP – montée en puissance	Taux de présence adapté selon DI Phase de déploiement des renforts JOP	<i>= au moins 80% surtout dans les unités spécialisées (cynophiles, scanners, BSM)</i>
22/07 au 25/07/2024 JOP – gestion des arrivées	Taux de présence adapté selon DI (gestion des voyageurs, demandes préfectorales, etc) Taux de présence maximal DIPA	<i>= au moins 80% en IdF, HdF, PACA-Corse et 100% à la DIPA</i>
26/07 au 11/08/2024 JOP – dispositif renforcé	Taux de présence maximal pour les DI de 1 ^{er} et 2 ^e niveau, sauf DIPA	<i>= 100% en IdF, HdF et PACA-Corse et au moins 80% à la DIPA</i> <i>Et même si le trafic aérien est interrompu le 26/07/2024 jusqu'à 150 km de Paris (CDG, Le Bourget, Orly, Beauvais...), tout le monde devrait bosser quand même !</i>
13/08 au 27/08/2024 JOP – gestion des départs/arrivées	Taux de présence adapté selon DI Taux de présence maximal DIPA	<i>= au moins 80% en IdF, HdF, PACA-Corse et 100% à la DIPA</i>
28/08 au 8/09 JOP – dispositif renforcé	Taux de présence maximal pour la DI IDF	<i>= 100% en IdF et au moins 80% à la DIPA, en IdF, HdF et PACA-Corse</i>
8/09 au 15/09 JOP – gestion des départs	Taux de présence adapté en IDF (demandes préfectorales, gestion des voyageurs, etc) Taux de présence maximal DIPA	<i>= au moins 80% en IdF, HdF, PACA-Corse et 100% à la DIPA</i>
En aval	Taux de présence usuel	<i>Sauf cellule de crise et CODT IdF</i>

Mobilisés sur 3 mois, dès le 1^{er} juillet jusqu'au 15 septembre ?

**C'est même 4 mois selon le Ministère¹,
qui s'appuie sur la circulaire de la Première ministre !²**

- Extrait : « La Première ministre a fixé à 1500 euros bruts le niveau maximum de majoration de rémunération pour une mobilisation particulièrement élevée, notamment en termes de durée, pour la bonne organisation des Jeux. Ce montant est conditionné à une mobilisation particulièrement élevée pendant 4 mois ». Source : fiche du Secrétariat général (SG) des ministères économiques et financiers (MEF) pour le Comité social d'administration ministériel (CSAM) du 07/12//2023 (bas de page 1).
- Circulaire n° 6429-SG du 22 novembre 2023 relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45491>



Un périmètre arbitraire d'agents concernés

4800 agents sur l'ensemble du territoire

**Soit la majorité des effectifs de la branche Surveillance,
mais les données sont aléatoires selon les régions !**



Un périmètre arbitraire d'agents concernés (données DG non consolidées)

Directions		Services, fonctions		Taux de mobilisation			
		Dénomination	Effectif total	50%	80%	100%	
Interrégionales (DI)	Régionales (DR)	DR Paris	BSI Paris ferroviaire	22		X	
			BSI Paris Nord	17		X	
			BSI Paris Sud	20		X	
			BSI TransManche	77		X	
			BSI Aulnay-sous-Bois	20		X	
			BSI Marne-la-Vallée	27		X	
			BSI Melun-Sénart	16		X	
			BSI Rungis	12		X	
			BSI Gennevilliers	16		X	
			BSI Les Ulis	22		X	
			BSI Val-de-Seine	15		X	
			BSM Elément terrestre	71		X	
			services DR & DI	335		X	
			Autres (à part dans le tableau DG)	Scanner mobile spécial IDF	135		X
	Agents spécialisés	BSM Elément nautique	24		X		
		Maitre de chien anti-explosif (EMCAE)	21		X		
	Sous-total	Tous services & fonctions spécialisées	180		X		
	Total DI IdF	Tous services DI IdF	515		X (515)		
Direction d'affectation indéterminée en IdF (DI IdF ou DIPA)		Équipes de renfort	113		X		
		Ecole nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR)	264		X		
	Total direction indéterminée	Tous services en IdF (DI IdF & DIPA)	377		X (377)		
DI Paris-Aéroports (DIPA)	DR Roissy Fret (DRF) & Services DI	DIPA OPCO (force opérationnelle)	30		X		
	DRF, DR Roissy Voyageurs (DRV), DR Orly (DRO)	Tous services surveillance (SU)	790		X		
	Total DIPA	Tous services DIPA	820	X (790)	X (30)		
DI PACA-Corse	DR Aix, DR Marseille, DR Nice, DR Corse, services DI	Tous services surveillance (SU)	525		X		
	DI DI PACA-Corse	Tous services DI PACA-Corse	525		X (525)		
DI Hauts-de-France (DI HdF)	DR Dunkerque, DR Lille, DR Amiens	Tous services SU sauf BSI Amiens	975		X		
	Services DI	Centre opé ^d douanier terrestre (CODT) Lille	22		X		
	DR Amiens	BSI Amiens	21	X			
	Total DI HdF	Tous services DI HdF	1 018	X (21)	X (997)		
DI Grand Est (DI GE)	Services DI	CODT Metz	17		X		
	Total DI GE	Tous services DI GE	17		X (17)		
DI BFC CVL	DR Centre-Val de Loire (CVL)	BSI Bourges	14		X		
	Total DI Bourgogne-Franche Comté – Centre-Val de L.	Tous services BFC CVL	14		X (14)		
DI Bretagne-Pays de la Loire	DR Bretagne	BSI Saint-Brieuc	13		X		
		BSE Roscoff	40	X			
		BSE Saint-Malo	16	X			
		BSI Quimper	12	X			
		BSI Angers	21	X			
	DR Pays de la Loire	BSI Le Mans	16	X			
		BSE Les Sables d'Olonne	16	X			
		BSI Nantes	31	X			
		BSE Saint-Nazaire	16	X			
		Total DI BPD	Tous services DI BPD	181	X (168)	X (13)	
DI Normandie	DR Caen	BSE Caen-Ouistreham	47		X		
		BSE Cherbourg	24	X			
		BSE Granville	9	X			
	DR Le Havre	BSE Honfleur	13	X			
		BSEP Le Havre	31	X			
	DR Rouen	BSE Dieppe	44		X		
		BSI Rouen	18	X			
	Total DI Normandie	Tous services DI Normandie	186	X (95)	X (91)		
DI Nouvelle-Aquitaine (DINA)	DR Bayonne	BSI Bayonne	23		X		
		BSI Cambo	16		X		
		BSI Dax	24		X		
		BSI Hendaye	49		X		
		BSI Oloron	11		X		
	DR Bordeaux	BSI Pau	22		X		
		BSI Périgueux	25		X		
		BSE La Rochelle	29		X		
	DR Poitiers	BSI Limoges	30	X			
		BSI Poitiers	24	X			
Services DI	BSI Musée des Douanes	5	X				
	Total DINA	Tous services DINA	288	X (59)	X (199)		
DI Occitanie	DR Montpellier	BSE Montpellier-Méditerranée aéroport	34		X		
		BSI Montpellier	15	X			
		BSI Nîmes	32	X			
		BSE Sète	40	X			
	DR Perpignan	BSI Perpignan	25		X		
		BSI Carcassonne	18		X		
		BSI Bourg-Madame	25	X			
		BSI Narbonne	25	X			
	DR Toulouse	BSE Port-Vendres	20	X			
		BSE Porta	50	X			
	BSE Tarbes	15		X			
	BSI Gaud	10	X				
	BSI Millau	23	X				
	Total DI Occitanie	Tous services DI Occitanie	332	X (240)	X (92)		
DI Auvergne-Rhône-Alpes (DI AuRA)	DR Lyon	BSE Lyon aéroport	50	X			
	Total DI AuRA	Tous services DI AuRA	79	X (29)			
Services à compétence nationale (SCN)	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)	DNRED (Services DI)	CLS	20		X	
		DRD	NEMROD	7		X	
		DOD	LAT	12		X	
			Échelon Paris	50		X	
			GSO	10		X	
			OPS	20		X	
			Échelon HdF Lille et antenne Calais	33		X	
			Échelon PACA Larseille et antenne Nice	36		X	
			Échelon Montpellier	39	X		
			Échelon Bordeaux	26	X		
			Échelon Nantes	26	X		
			Échelon Rouen	29	X		
			Échelon Metz	22	X		
			Échelon Lyon	32	X		
				Total DNRED	Tous services DNRED	362	X (174)
		DNGCD	Service garde-côtes (SGC) Méditerranée	Toutes brigades gardes-côtes (BGC)	117	X	
			Total Direction nationale garde-côtes des Douanes	Tous services DNGCD	117	X (117)	
Total DGDDI	Toutes directions	Tous services DGDDI	4 801	X (953)	X (2 926)		
				X (922)			



Annexe n°1 :

Déclaration

liminaire

de SOLIDAIRES Douanes

du 06/12/2023



Groupe de Travail de Réseau
Jeux Olympiques et Paralympiques
de Paris 2024
du mercredi 6 décembre 2023



Missions / Conditions de travail

Liminaire

Jeux olympiques : Les autorités se jouent de la vie des douaniers ?

Madame la présidente,

Nous voici réunis pour un groupe de travail (GT) spécifique sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024).

L'ordre du jour d'un autre GT, tenu sur l'emploi ce matin, a été révisé pour tenir compte du bousculement dans le calendrier que constitue cet événement exceptionnel, et cette non moins exceptionnelle impréparation interministérielle.

Les mois défilent, l'échéance se rapproche, et un état de sidération se fait chaque jour davantage ressentir face à la gestion désastreuse de la compétition.

Suite aux attaques subies par le service public policier ces dernières décennies, voici que des renforts sont exigés par les autorités gouvernementales.

Jusqu'à l'absurde.

La célébration du sport ? Quid des Jeux de la Francophonie à Paris en 1993 et en 2013 à Nice, tenus en France dans un silence de plomb ?

La hauteur des renforts ? Ridicule au regard de la modestie des effectifs disponibles.

Vis-à-vis des communes (ou à leur encontre...), la préfecture de Police projette la réquisition la moitié des policiers municipaux franciliens. Cela représente 50% de 4 000 agents, soit à peine 2 000 personnes.

En Douanes, ce n'est guère mieux.

- Dans votre note du 7 juillet adressée aux (seuls) directeurs interrégionaux (DI), vous listiez 3 niveaux :
 - 1^{er} niveau : DI Île-de-France (DI IdF),
 - 2^{ème} niveau : DI Paris-Aéroports (DI PA), Hauts-de-France (HdF), DI Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse (DI PACA-Corse),
 - 3^{ème} niveau : les autres directions déconcentrées, ainsi que les Services à compétence nationale (SCN).
- Le ministère indique pour sa part, à l'occasion du Comité social d'administration ministériel (CSAM) du 17 octobre, que 7 000 agents sont concernés, soit la très grande majorité des effectifs.

En l'état cela sous-tend que quasi tout le monde sera concerné en Douanes dans la branche Surveillance, mais de manière variable. Autrement dit, à ce stade l'arbitraire fera loi !



Planquée, la « haute » administration ?



En matière de méthode, nous nous étonnons de l'absence de représentants des directions déconcentrées particulièrement sollicitées, c'est-à-dire : Paris-Aéroports, HDF, PACA-Corse, et a fortiori IDF.

Est-ce un choix ? Ou est-ce que tous les cadres dirigeants de ces DI sont indisponibles ? Au vu des enjeux les concernant, formellement c'est dommage, et c'est une occasion ratée.

Sur le fond, ce n'est pas la seule occasion ratée.

- Rien de plus qu'une prime très insuffisante et soumise à variation selon les agents. C'est le retour de la prime Covid et des injustices qu'elle a généré.
L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) tire, elle, ici une leçon en proposant une prime d'un tout ordre de grandeur :
 - 800 €/semaine en catégorie C ;
 - 1 000 €/semaine en catégorie B ;
 - 1 200 €/semaine en catégorie A ;
 - 2 500 €/semaine en A+ (médecins).C'est ce standard que revendique SOLIDAIRES avec l'attribution des indemnités Paris-spécial, tel que cela a été effectué avec succès en 2021 pour le Brexit et le redéploiement des effectifs aéroportuaires.
- Pas de congés annuels (CA) supplémentaires, juste le « droit » de ne pas perdre ceux auxquels nous avons le droit.
Il est indiqué que les personnels de la branche Surveillance (SURV) pourront quand même prendre 2 semaines de CA (whaou ?!), quid des personnels de la branche Opérations commerciales et Administration générale (OPCO-AG) ?
- Pas d'indemnisation des gardes d'enfants, les agents concernés devront donc payer pour les faire garder alors qu'en temps normal ils sont en vacances avec eux : frais supplémentaires donc.
- Pas de remboursement des frais de transport, alors même que le document invite les administrations à limiter les déplacements, comme pendant la Covid, avec recours accru au télétravail. Ce sera « *hardcore* » pour citer le ministre Clément Beaune, est-il prévu une prise en charge des déplacements en taxi ?
- Pas de remboursement des billets qui auraient été achetés par les personnels pour assister aux JO.

Nous ferons ici l'économie de toutes les questions posées précédemment qui n'obtiennent aucun écho, nous vous renvoyons à nos publications précédentes : compte-rendu du Comité social d'administration de Réseau (CSAR) du 28/09 et du CSA Ministériel (CSAM) du 17/10, ainsi que déclaration liminaire du GT JOP 2024 du 27/11/2023.

En sera-t-il mieux demain 7 décembre lors du Comité social d'administration ministériel (CSAM) ? Au vu de la fiche transmise par le Secrétariat général (SG) des Ministères Economiques et Financiers (MEF), nous écartons – malheureusement – cette hypothèse.

Mais une autre hypothèse, venant de la base, commence à poindre : celle d'une mobilisation, si aucune mesure en faveur des personnels n'est annoncée.

Ce n'est pas le Pérou qui est exigé, mais seulement un traitement humain.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le mercredi 6 décembre 2023



Annexe n°2 :

**Déclaration
liminaire**

**de SOLIDAIRES Douanes
du 27/11/2023**

**avec boycott intersyndical
(CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA-CGC)**



Groupe de Travail de Réseau
Jeux Olympiques et Paralympiques
de Paris 2024

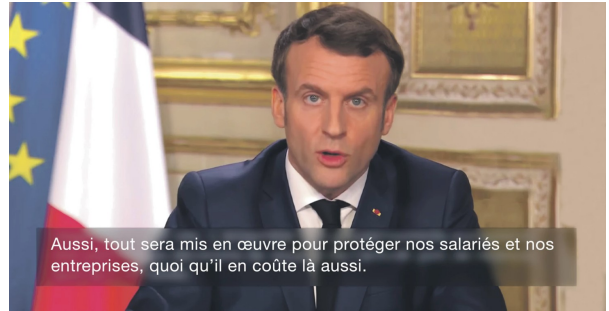
du lundi 27 novembre 2023

Missions / Conditions de travail

Liminaire

Jeux olympiques : Événement exceptionnel ? Mesures exceptionnelles !

Madame la présidente,



Alors que les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont pour mascotte deux bonnets phrygiens, souvenir de la Révolution et symbole de liberté, de progrès social et d'émancipation, c'est justement ces jeux qui attaquent nos conditions de travail, et notamment notre liberté fondamentale de disposer de nos congés annuels (CA) quand nous le souhaitons.

Donc, il s'agit de vouloir interdire aux agents de prendre leurs congés en juillet et en août, et d'en faire porter la responsabilité aux encadrants de proximité et aux collègues eux-mêmes. Dans la continuité de votre note du 7 juillet, la 1^{ère} phrase de la fiche du point 3 de ce GT, relative aux « mesures d'accompagnement » manie la prudence dans cette entreprise de guerre psychologique : « *L'ensemble des directions interrégionales [DI] est susceptible de devoir mettre en place une limitation des possibilités de congés annuels* ».

- « *L'ensemble des directions interrégionales* », c'est-à-dire pas une spécifiquement (la DI Île-de-France [DI IDF]), ou d'autres particulièrement (DI Paris-Aéroports [DIPA], DI Provence-Alpes-Côte d'Azur, DI Hauts-de-France), mais potentiellement toutes, sans arbitrage définitif ;
- « *susceptibles de devoir mettre en place* », c'est-à-dire pas forcément, c'est donc variable, il n'y a rien d'arrêté, et tout peut subir des modifications ;
- « *limitation des possibilités* », c'est-à-dire, non pas une ferme interdiction, et encore moins à l'encontre de tous les collègues, mais une imprécation relevant du coup de pression.

Le fait que les congés soient un droit n'est pas une simple façon de parler. D'un point de vue historique, la conquête du temps libre, dont les congés annuels (CA) sont un élément, est une part fondamentale de nos conquêtes sociales. Et pourquoi ? Parce que c'est l'occasion pour chacun de souffler, de se recentrer sur soi, de découvrir de nouvelles choses, de se retrouver en famille, d'être pleinement des êtres humains et non plus de simples forces productives.

Quel meilleur moment que la période estivale pour profiter de ses enfants, pour revoir ses proches, ses parents, etc ? C'est non seulement les agents mobilisés que vous allez priver de ces joies, mais également leurs familles, dans ce qui ne manquera pas d'apparaître comme une sorte de punition collective. Et pour ceux dont les parents sont vieux ou de santé fragile, c'est peut-être de leur dernier été ensemble dont vous allez les priver.

De même, votre projet d'affectation prématurée de la session 2024 des agents de constatation principaux de 2^{ème} classe (ACP2) stagiaires est régressif. Une formation initiale de qualité est un acquis social, et il n'appartient pas aux personnels titulaires C et B d'assumer la formation des collègues stagiaires dans les unités, sans régime indemnitaire correspondant de formateurs occasionnels.

Sans compter que nous avons de profondes interrogations sur la capacité d'accueil des brigades, aussi bien au niveau des vestiaires que des coffres à armes...



Et tout ça pour quoi ? Le territoire national est-il menacé ? La santé de la population est-elle en danger ? Non. Quand ces choses-là se produisent, nous savons et avons toujours su répondre présent, en première ligne, comme pendant la crise de la Covid par exemple. Mais rien de tout ça ici, il s'agit juste de participer à l'organisation de ce qui n'est *in fine* qu'un événement privé, quand bien même il serait de portée mondiale.

Au reste, les Jeux olympiques, cette soit-disant fête du sport, ont surtout brillé au cours du temps comme apologie de la compétition sans borne politique, physique, environnementale ou morale :

- Sans borne politique ou physique ? Nous pensons au nationalisme parfois le plus débridé et au dopage le plus créatif,
- Sans borne environnementale ? Nous n'oublions pas la mutation, d'olympiades en olympiades, en célébration de la consommation la plus exaltée et de l'usage le plus effréné d'énergies fossiles.
- Sans borne morale ? Rajoutons que ces événements, non contents de laisser en général une dette colossale aux pays organisateurs, comme pour la Grèce en 2004, sont en plus injustes, quand les autorités demandent des efforts au commun de la population, mais ménagent les grandes fortunes exemptées de fiscalité, par une complaisance politique particulièrement mal venue. Et il nous est demandé à nous, une administration fiscale par essence, de nous mobiliser pour ces champions de l'optimisation fiscale ?

Ironiquement, il semble que ce soit grâce aux JOP que la « haute » administration s'est enfin souvenue que la Douane existe. Il était temps, après des années à subir réformes sur réformes, qui chacune sous le pré-texte de nous *réinventer pour* parait-il *nous renforcer* finissait par nous laisser croire qu'on ne servait plus à rien.

C'est vrai, nous sommes indispensables. Nous l'avons montré dans des contextes aussi différents que l'interpellation de terroristes, la gestion du Brexit ou celle de la Covid.

- Nous sommes indispensables, c'est ce que nous répétons à chaque fois qu'il nous est imposé une pseudo « réforme » affaiblissant notre administration sans considération pour nos métiers, comme avec :
 - le Transfert/abandon des Missions Fiscales (TMF) de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vers la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ;
 - l'arrivée des missions de contrôle à l'importation de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ;
 - ou la réécriture de l'article 60 du Code des douanes relatif au droit de visite.
- Nous sommes indispensables au pays qui compte le plus de frontières au monde, 35, dont seulement cinq avec des membres de l'Union européenne (UE), qui s'étend sur onze fuseaux horaires, et qui doit assurer sa souveraineté sur la plus grande Zone Économique Exclusive (ZEE) de la planète.

Mais quel serait ici ce travail « indispensable » que nous devrions faire ? Est-il envisagé une série de contentieux sur les futurs spectateurs des JOP ? Devrions-nous contrôler systématiquement les équipements des sportifs, alors que des facilités sont logiquement déjà envisagées pour les délégations ? Devrions-nous découvrir une nouvelle affaire de dopage, comme avec Festina en 1998 ?

À l'image de nos collègues corses dans la DI PACA-Corse, la hiérarchie de la DIPA aurait expliqué aux collègues du Bourget que les JOP ne les concerneraient pas, mais qu'ils étaient tout de même concernés par les restrictions de congés ! Pouvez-vous nous expliquer par quel miracle un événement présenté comme planétaire et dont certains participants sont suffisamment riches pour se déplacer en jet privé n'utiliseraient pas un aéroport d'affaires ?

Et pour les agents de la DI IDF, ne seront-ils réquisitionnés par les préfets que pour servir de supplétifs de la police dans la chasse aux vendeurs à la sauvette de Tour Eiffel miniatures ? La fiche 1 (sur les missions) et la fiche 2a (sur l'organisation nationale et le calendrier) indiquent explicitement la nécessité de répondre aux demandes préfectorales...



Annexe n°2 : la déclaration liminaire SOLIDAIRES du 27/11/2023 (fin)

Dans ces conditions, pourquoi ferions-nous le moindre effort pour un événement privé dont nous ne toucherons aucun bénéfice et dont la pseudo réussite ne servira qu'à redorer très provisoirement, peut-être, le blason de celui qui malgré plus de six mois de mobilisation intensive nous a imposé, à nous comme aux autres salariés, une énième réforme des retraites nous obligeant à travailler plus longtemps ?

Malgré tout, un arrangement est possible. À événement « exceptionnel », mesures d'accompagnement exceptionnelles ! Il vous suffit de vous inspirer de ce qui a été mis en place pour le Brexit.

- Nous demandons un appel à volontaires sur toute la France, et pour tous les agents qui devront travailler sur la période concernée, l'octroi de la même prime que pour les agents Paris Spécial, ce qui correspondrait à un treizième, un quatorzième, voire un quinzième mois de salaire, étant donné que les JOP se déroulent sur 3 mois, du 1^{er} juillet au 15 septembre.
- De plus, il semble évident d'accorder aux collègues qui seront mobilisés des jours de congés supplémentaires, en compensation de ceux qui ne pourront être pris dans cette période qui est pourtant la plus propice au repos annuel.
- D'autre part en IDF nous sommes déjà entravés, depuis au moins deux ans, par les travaux du Grand Paris accélérés par les JOP, et circuler est de plus en plus compliqué, notamment pour nos collègues en horaires atypiques. Nous exigeons donc que les cartes de transport soient désormais intégralement remboursées, comme cela se fait déjà dans les Hauts-de-France. Bien sûr, durant cette période, aucune réflexion quant à la ponctualité des agents ne saurait être tolérée, alors que la maire de Paris Anne Hidalgo a prévenu que les transports en commun ne seraient « *pas prêts à temps* » et que le ministre des Transports Clément Beaune a dit que les déplacements seraient « *hardcore* ».
- Par ailleurs il vous faudra prévoir des solutions de garde gratuites pour les enfants des douaniers ou le cas échéant les rembourser intégralement. Aucun agent ne doit déboursier le moindre centime pour faire garder ses enfants durant cette période.
- N'oublions pas non plus qu'une canicule est très probable pendant les JOP. Puisque vous entendez mobiliser tout le monde, il faudra que les locaux et les horaires soient adaptés en fonction.
- En outre, bien évidemment, tous ceux qui auront travaillé pendant ces deux mois et demi auront beaucoup donné à l'administration et cela devra apparaître clairement sur leur évaluation annuelle.
- Enfin, ajoutons que le moment est bien choisi pour vous pour exiger que la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis (dite « prime 93 ») soit enfin versée aux agents concernés. L'ensemble des personnels douaniers de Paris-CDG, du Bourget, de Montreuil doivent, en sus d'Aulnay-sous-Bois, figurer dans l'arrêté de déclinaison du nouveau décret 2023-1016 du 2 novembre 2023.

Ouvrez ces possibilités à tous douaniers quelque soit leur affectation, et vous aurez des volontaires.

Si vous ne le faites pas, nous n'hésiterons pas à profiter de cette occasion unique pour faire vivre des revendications que vous n'avez que trop longtemps méprisées. Car un mouvement social pendant les JOP n'aurait aucun effet sur la sécurité de territoire et des citoyens, et n'aurait pour conséquence que d'atteindre à l'image de ceux qui voudraient s'en prévaloir pour récupérer, provisoirement, quelques points de popularité.

À l'étranger nous passerions à nouveau pour des français révolutionnaires. Mais n'est-ce pas le plus bel hommage qu'on pourrait rendre à un événement dont les mascottes sont précisément le symbole révolutionnaire de la lutte pour la liberté, la dignité et l'émancipation ?

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le lundi 27 novembre 2023



Annexe n°3 :

Lexique



Annexe 3 : Lexique

Sigle / Notion	Signification
BSI	Brigade de surveillance intérieure
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CSA	Comité social d'administration (anciennement Comité technique – CT).
CSAR	Comité social d'administration de Réseau (anciennement Comité technique de Réseau – CTR). Comité de l'ensemble des services de la DGDDI.
CDG	Charles de Gaulle
CODT	Centre opérationnel douanier terrestre
CSD	Chef de service de la Douane
CSDS	Chef de service de la Douane en Surveillance
CSDSA	Chef de service de la Douane en Surveillance adjoint
DG	Direction générale, anciennement à Paris 7 (rues du Bac/de l'Université), depuis 2008 à Montreuil (93, arrondissement de Bobigny)
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
DI	Direction interrégionale
DIPA	Direction interrégionale de Paris-Aéroports
DNRED	Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières, SCN dont le siège anciennement rue de Rivoli puis rue de Charonne à Paris, est désormais à Ivry (94).
FP	Formation professionnelle
GT	Groupe de travail
HdF	Hauts-de-France
IdF	Île-de-France
JOP 2024	Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024
OPCO-AG (AGCO)	Branche Opérations commerciales et Administration générale de la DGDDI
OS	Organisation syndicale
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
RH	Ressources humaines et relations sociales
SCN	Service à compétence nationale
SU / SURV	Branche Surveillance de la DGDDI
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])

● ■■■
● ■■■
● ■■■ **Table des matières**
● ■■■



Communiqué

Les douaniers escomptaient un geste, ils obtiennent une gifle !

page 1



Calendrier

Un calendrier séquencé pour faussement rassurer !

pages 2-3



Périmètre

Un périmètre arbitraire d'agents concernés

pages 4-5



Annexe n°1 : déclaration liminaire du 06/12/2023

Les autorités se jouent de la vie des douaniers ?

pages 6-8



Annexe n°2 : déclaration liminaire du 27/11/2023

Événement exceptionnel ? Mesures exceptionnelles !

pages 9-12



Annexe n°3 : lexique

pages 13-14



Table des matières

page 15

**Les douaniers
escomptaient un geste...**

**Ils obtiennent
une gifle !**



Solidaires
DOUANES

Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !